

AVIS DE PUBLICATION

PROJET DE FERMETURE D'UNE SECTION DE LIGNE DU RESEAU FERRE NATIONAL



Depuis 1995, la section de la ligne ferroviaire 780000 dite « de Saint-Etienne Pont de l'Âne » du PK 0+000 au PK 2+155 ne reçoit plus aucun trafic. Du PK 2+155 au PK 3+515, la section de ligne était utilisée pour le stationnement de trains travaux.

La section de ligne du PK 0+000 au PK 2+155 a fait l'objet d'une procédure de fermeture en 2016 et vendue à Saint-Etienne Métropole pour aménager une voie verte.

Depuis 2018, la section du PK 2+155 au PK 2+450 n'est plus utilisée pour le stationnement des trains qui est effectif au maximum à partir du PK 2+450.

SNCF RÉSEAU a procédé à un examen de la situation de cette section de ligne de 295 mètres, notamment du point de vue de l'analyse socio-économique du territoire, de l'évolution des besoins de déplacement, des caractéristiques techniques des infrastructures concernées et des perspectives d'une nouvelle utilisation de cette section de ligne pour des circulations ferroviaires. Au regard de l'efficacité de la dépense publique, cet examen n'a pas fait apparaître de telles perspectives.

Saint-Etienne Métropole a délibéré dans le sens d'une reconversion des emprises ferroviaires délaissées sur cette section pour prolonger la voie verte existante.

L'absence d'avenir pour le transport ferroviaire et l'existence d'un projet de mobilité douce porté par la collectivité locale, conduisent SNCF RÉSEAU à envisager la fermeture de cette section de la ligne n°780000 entre les points kilométriques cités, en application des dispositions de l'article 22 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF RÉSEAU.

Conformément à ce décret, la Région Auvergne Rhône Alpes, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, a été saisie de ce projet pour avis.

En application des dispositions du décret précité, **SNCF RÉSEAU publie le présent avis à l'intention des entreprises ferroviaires, des gestionnaires d'infrastructure de réseaux raccordés au réseau ferré national ou embranchés. Ces entreprises et gestionnaires peuvent faire connaître leurs observations éventuelles sur ce projet de fermeture, dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis. Ces observations doivent être adressées à Marc LEROUGE (marc.lerouge@reseau.sncf.fr) de SNCF RÉSEAU qui pourra délivrer toute information complémentaire sur ce projet.**

Observations éventuelles à transmettre à SNCF RÉSEAU avant le : 5 mars 2025